REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 72-183 du 15 Juillet 1972

chargeant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation de l'intérim du Ministre de l'Economie et du Plan.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement, et le Décret n°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 12 Juillet 1972, Mr Michel Bamènou TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et du Plan, pendant l'absence de Mr Joseph KEKE.

Article 2.-Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 15 Juillet 1972

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 12 - HC 2 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc.- DN-ACDN-CNI-JORD 8 - ACN 2 - DEP-DGAJL-Dt.Stat.6 -